

Resp. client:
N° commande:
N° client: 167260
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: 0486 877681
e-mail: zappalaaf@gmail.com



INSP-205



OCB vzw
Member of OCB Group

ProKo.: LS35
N° rapport : 6011388
N° rapp. prov.: V6011388
Date: 11/05/2023

Client / Mandant :
ZAPPALA ALFREDO
WILOGNE 34 B
6661 MONT / HOUFFALIZE

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 627 JENCHENNE CHRISTIAN
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: VAN HIMME N.V. Adresse: WILOGNE 6A MONT / HOUFFALIZE 6661
Installat. / respons. travaux: Nom: BOULANGE FRANCOIS Adresse: RUE DE LA GREVE 2 BOITE J 6661
SPRL T.V.A.: BE0700983168
Adresse installation: VAN HIMME N.V. WILOGNE 6A MONT / HOUFFALIZE 6661 Cabine HT - privée: NON
Type installation: unité d'habitation Appareil/Install. ID: GITE 6A
EAN nr.: encore à attribuer Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 61221751 Compteur nuit : 61221751

CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Dérogat. partie 8 livre 1 *: appliqué

Date installation: entre 01/10/1981 et 01/06/2020

(*) En cas contrôle chap. 6.4., réf. du document « début réalisation avant 01/06/2020 » : Pas d'application

Date: 04/05/2023

Contrôle suivant dans 60 mois, ou avant le 31/05/2028

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INSTALLATION

Présence tension: présente Raccordement: réseau souterrain au aérien Fourreau: -
Tension nominal: 3N400V Protection max.: 40A Protection princip.: aut. 2p 30A Plaque d'isolat.: -
Interr. princip.: interr. diff. général
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 16 mm²
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 25 mm²
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre
Électrode de terre: type: boucle section: 10 mm²
Interrupteur Diff.: général: 4p 40A/300mA supplémentaire: 4p 40A/30mA
Schéma unifilaire et plan de position: ☒ voir annexe ☐ références:
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre
Installations spéciaux: ☐ photovoltaïque ☐ piscine ☐ sauna ☐ aliment. véhic. électrique ☐ -
Ne sont pas encore ☐ cuisine ☐ salle de bains ☐ chauffage central ☐ compteur de gaz ☐ compteur d'eau
placés: ☐ luminaires ☐ principale - ☐ supplémentaire liaison équipotentielle
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 18

RESULTATS

Résist. d'isolem. général: 118.4 MOhm Résistance de dispersion: 25.9 Ohm
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentielle: en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N Néant

☐ Néant**CONCLUSION**

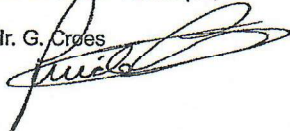
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus.**

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Le Directeur Technique,

Ir. G. Crpes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: https://www.ocb.be/documenten/2020/information_prescriptions_reglementaires.pdf